-92729

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE SAVIGNY

MODIFICATION DU PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Changement de zone au lieu-dit « Le Martinet »

SITUATION

Echelle 1 : 1000

Savigny, le 26 septembre 2008

Dossier présenté par
R. JOURDAN SA, ing.-géomètre officiel, Rte de Mollie-Margot 1, **1073 SAVIGNY**
Tél. : +4121 9463063 - E-mail : info@jourdansa.ch

Approuvé par la Municipalité de SAVIGNY
dans sa séance du 29 septembre 2008

Le Syndic : La Secrétaire :

Visa :

Soumis à l'enquête publique
du 10 octobre 2008 au 10 novembre 2008

L'attestent au nom de la Municipalité
Le Syndic : La Secrétaire :

Visa :

Adopté par le Conseil communal de Savigny
dans sa séance du 2 mars 2009

La Présidente : La Secrétaire :

Approuvé préalablement par le département compétent.

Lausanne, le - 4 MAI 2009

Le Chef du Département :

Mis en vigueur le : - 4 MAI 2009

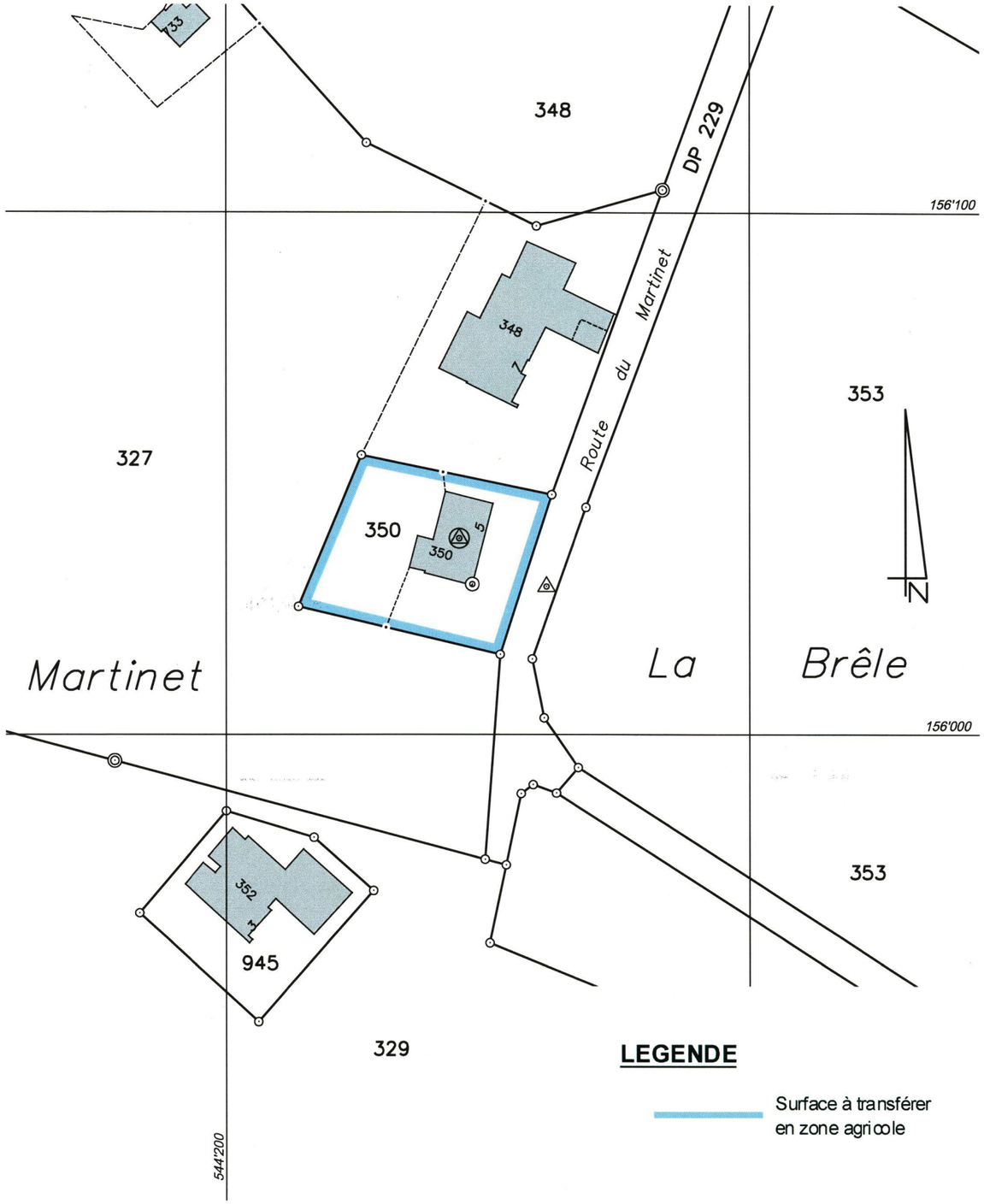
REGLEMENT

Art. 1 Règles applicables

La zone agricole est régie par le droit fédéral.

Art. 2 Entrée en vigueur

La modification apportée au Plan général d'affectation (PGA) du 27 février 1981 entre en vigueur dès sa validation par le département compétent.



LEGENDE

Surface à transférer en zone agricole